

## **ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**

**Jeudi 25 juin 2026 à 20h00, à la Halle de gymnastique communale**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2025 ;
2. Discuter et approuver un crédit d'étude d'un montant de CHF 35'000.- pour le plan spécial d'équipement de détail « Les Champs devant la ville II », parcelle n° 161 ;
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2025, voter les dépassements budgétaires ;
4. Discuter et voter le transfert d'un montant de CHF 24'000.- à soustraire du fonds « Entretien cours d'eau/danger crues » et de le créditer au financement spécial « gestion des déchets » ;
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal concernant la gestion des déchets ;
6. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les tarifs concernant la gestion des déchets ;
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée (point 1), les comptes (point 3, *disponibles dès le 11 juin 2026*), et les règlements (points 5 et 6) peuvent être consultés au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.courchavon-mormont.ch](http://www.courchavon-mormont.ch). Les règlements sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mercredi 24 juin 2026.

Courchavon, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Conseil communal.